CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E79569** **VALABLE JUSQU'AU** **12/11/2026**

ÉDITÉ LE 03/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1989

Raison sociale : ISOSEC

Forme juridique : SARL

Capital : 39 000

8 RUE DU BOIS DE L'AUMONE
ZA DU PLATEAU SAINT JEAN
28400 NOGENT LE ROTROU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHARTRES 1989B00125

Siret : 349 753 152 00033

Téléphone : 02 37 29 16 17 **Fax :**

Portable :

Code NACE : 7112B

Numéro caisse de congés payés :

Responsabilité légale :
RIGOT PATRICIA GÉRANTE

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 45164890

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 45164890

Site Internet : www.isosec.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

E-mail : isosec@wanadoo.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 279 300 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1542	Assèchement des murs par traitement des remontées capillaires	2	13/11/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025